

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 DECEMBRE 2008 à 18 H 30 A OULCHES

Etaient présents : Mesdames et Messieurs MORIZET Pierre, BERNERON Marcel, FAURE Josette, DEJOLLAT Daniel, BERNARD René, TISSIER Jacques, DENYS Serge, MOINEREAU Marie-Thérèse, STERVINOUE Frédéric, PASQUER Alain, DUMAS Robert, JACQUET Alain, DENIS Christian, ROLLET Didier, LIAUDOIS Michel, JULIEN Lucien, CHAMPIGNY Daniel, PINSARD Antony, MERIOT Claude, CAILLAUD Roland, LHERONDEL Rose, HUBART Jean-Marc, PICCOLO Jean, LAMAMY Jean-Marie, DUPIN Françoise, CRUNELLE Fabienne, WILLIAMS Richard, VACHAUD Edith, BERNARD Thierry, GUERIN Philippe, BROUILLARD Patrick, MATHE Monique, PLANTUREUX Guy, HERVO Dominique, BLANCHARD Gérard, GARNIER Marie-Paule

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la séance du conseil communautaire du 18 Novembre 2008.

ADHESION DE LA COMMUNE DE LUREUIL

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la demande d'adhésion de la commune de Lureuil au territoire communautaire. Chaque conseil municipal va donc maintenant devoir se prononcer.

TARIFS 2009

Le Conseil Communautaire fixe à l'unanimité les tarifs 2009 comme suit :

CANTINES

LE BLANC

1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant :	2,55 €	3 ^{ème} enfant :	2,41 €
4 ^{ème} enfant :	1,55	5 ^{ème} enfant :	0,78

Rosnay, Oulches Concremiers, Tournon-Saint-Martin, La Pérouille, Rivarennnes, Thenay, Douadic, Nuret-le-Ferron, Sauzelles, Mérigny, Ingrandes, Ruffec, Poulligny-Saint-Pierre : 2,40 €

Vigoux : 2,05 € Adultes : 4,20 €

Personnel de la CDC ne bénéficiant pas de la gratuité : 1,50 €

Stagiaires scolaires et assistants d'éducation : Tarif du repas enfant dans les cantines concernées

Intervenants musique : Gratuit

CENTRES DE LOISIRS

Pour les habitants du territoire communautaire :

Quotient familial	Mercredi et petites vacances sans repas		Juillet Août avec repas	
	1er enfant	A partir du 2ème enfant	1er enfant	A partir du 2ème enfant
< ou = à 305,99 €	6,45	5,62	7,49	6,56
De 306 € à 473,99 €	7,80	6,97	8,95	8,01
De 474 € à 625,99 €	8,84	8,12	9,99	9,05
> 626 €	10,09	9,16	11,13	10,20

Le prix du repas est fixé à 2,55 €

Pour les personnes extérieures :

Quotient familial	Mercredi et petites vacances sans repas		Juillet Août avec repas	
	1er enfant	A partir du 2ème enfant	1er enfant	A partir du 2ème enfant
< ou = à 305,99 €	10,09	9,05	11,76	10,72
De 306 € à 473,99 €	11,96	10,92	13,63	12,59
De 474 € à 625,99 €	13,53	12,69	15,09	14,05
> 626 €	15,09	14,05	16,65	15,61

Le prix du repas est fixé à 2,55 €

GARDERIES

	Temps de garde	
	1 heure	Moins d'1/2 heure
1er enfant	1,50	0,76
2ème enfant	1,27	0,76

QUESTIONS DIVERSES

Thierry BERNARD présente les différentes possibilités de financement des opérations « cœurs de village » par la Région. Celles-ci dépendent de du transfert ou non de la compétence logement à la Communauté de Communes. Si la Communauté de Communes dispose de la compétence cœurs de village et de la compétence logement (dans le cadre des opérations cœur de village) l'ensemble des opérations sera subventionné à 60% par la Région. Toutefois, si la compétence logement n'est pas transférée, seules les opérations d'aménagement des centres bourgs seront subventionnées à 60%, les logements seront eux aidés à hauteur de 40%. Il faudra donc bien définir le niveau de prise de compétence pour ce qui concerne les logements en limitant celle-ci aux opérations réalisées dans le cadre d'un cœur de village. Par ailleurs, la Communauté de Communes devra délibérer pour demander que les opérations logement soient mutualisées à l'échelle communautaire.

De même, la Communauté de Communes étudiera la possibilité de faire prendre en considération ses aides en faveur de l'amélioration des façades dans le cadre des opérations cœur de village et en lien avec l'OPAH du PNR Brenne.

Le Conseil communautaire accepte la création

- d'un poste d'adjoint technique de 20 heures pour un agent qui termine un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi de 2 ans ;
- d'un un poste statutaire d'adjoint technique de 10 heures hebdomadaires et
- d'un poste contractuel de 1,5 h hebdo suite à la démission d'un agent à Tournon Saint Martin. En accord avec les élus, le travail a été réorganisé avec l'ensemble des agents.

Le Conseil communautaire accepte pour l'opération « Cœur de Village » de la commune de La Pérouille que la maîtrise d'ouvrage soit transférée à la Communauté de Communes et désigne Jérôme Quatrepoint, Architecte DPLG pour assurer la maîtrise d'œuvre.